

# CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

**Présents** (9) :

Messieurs FOURNIER, LUCAS, SAMPEDRO, DELANNOY,  
Mesdames BORNE, RIGARD, DAVID, LENOGUE, CORNET

**Absents excusés** (6) : Messieurs DEROUET, MENEAU, FLANDRE, MAUDUIT, Mesdames MENEAU, GUYOMARCH

**Date de convocation** : 09/02/2024

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 9*

*Votants : 9*

*Pouvoir : 6 (MME GUYOMARCH donne pouvoir à Madame DAVID, M DEROUET à M LUCAS, MME MENEAU à M FOURNIER, M MENEAU à MME LENOGUE, M FLANDRE à MME BORNE, M MAUDUIT à MME CORNET)*

Madame BORNE est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégations de signature du Conseil au Maire
- Création d'emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (Avancement de grade)
- Reconduction de la semaine d'école à 4 jours
- Bilan budget 2023 et projets 2024
- Divers
- Questions orales

M FOURNIER informe que les représentants du Belvédère s'excusent pour leur absence. Ils viendront à la prochaine réunion présenter les journées européennes de l'archéologie.

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU (19/01/2024)** à l'unanimité  
Ajout à l'ordre du jour : Demande de subvention DETR pour travaux de rénovation de l'éclairage public
- **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE**
- **Signature de devis pour** :
  - Réparation du défibrillateur de la mairie, Schiller, 198€ HT
  - Maintenance du défibrillateur de l'R loisirs et de la mairie, Schiller, 302.40€ HT
  - Réparation du toit de la cabane du cimetière, Eurl Coco, 417.60€ TTC

- **DELIBERATION N°2024/003 : CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT (AVANCEMENT DE GRADE)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-624 portant et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs,

Vu le tableau des agents promouvables – avancement de grade 2024,

Vu la délibération n°2013-012 du 08/03/2013 validant les ratios au titre de l'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2023/29-09 du 29/09/2023 portant sur les lignes directrices de gestion,

Considérant que l'agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Considérant l'avis de principe favorable du comité social territorial en date du 8/02/2023 relatif à des modifications de tableaux des effectifs

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de service de cantine et de nettoyage des locaux.

Après avoir entendu M le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

- **DECIDE** la suppression, à compter du 01/04/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- **DELIBERATION N°2024/004 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL**

Vu le CGCT et notamment ses articles L1111-2, L2121-29, L2331-2 à L2331-4

**Considérant** que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant la demande d'un prestataire de la commune de louer la salle du conseil pour y organiser une réunion de formation de ses employés,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité

- **FIXENT** à 80€ la journée de location de la salle du conseil.

- **RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS**

Un courrier du directeur académique de l'Education Nationale sollicite le maire d'adresser sa demande de renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années.

Le Conseil se prononcera sur ce sujet après avoir consulté au préalable le conseil d'école qui en discutera lors de sa prochaine réunion.

- **RESULTAT PROVISoire DU BUDGET 2023 ET PROJET 2024**

Le résultat provisoire de l'exercice 2023 est excédentaire en fonctionnement (+117 278.85€) et en investissement (+145 365.79€).

Le résultat cumulé provisoire avec les restes à réaliser 2023 reste excédentaire en fonctionnement (+156 027.03) et en investissement (+41 505.35€).

En 2024, les projets d'investissement s'élèvent à 312 583€. Les plus gros projets sont la dernière tranche de travaux de la rue des Moulins, la terrasse du future commerce multi-service, l'aménagement du parc de la mairie et la modernisation électrique du bourg.

Le montant total de subvention est estimé à 229 087€.

La commission budget se réunira prochainement pour élaborer le budget 2024.

- **DIVERS**

➤ **Entretien du monument aux morts**

Nécessité de nettoyer le monument et de rechapir les caractères dorés.

2 devis demandés : Pompes funèbres PEZIN 1558.30€ TTC et CHASSEIGNAUX 2500€ TTC.

Le Conseil accepte le devis le moins disant des PF PEZIN à 1558.30€

➤ **Réunion publique le vendredi 8 mars 2024 à 19h**

➤ **Vide maison** : Nouvelle édition le dimanche 26 mai 2024

➤ **Prime du pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale**

A la demande des élus lors de la dernière réunion, le montant total maximal des primes, fixée en fonction des rémunérations des agents, s'élève à 9.400€. A voir pour attribuer 50% lors de l'élaboration du budget.

- **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Josiane BORNE

- Les échappées à vélo : Initialement prévues le 16 juin mais reportées au 23 juin en raison des journées européennes archéologiques qui auront lieu sur la commune les 14, 15 et 16 juin. Itinéraire à l'étude avec Guilly et Viglain.
- Maisons fleuries : Passage du jury en mars pour les particuliers et en juin juillet pour les collectivités

José SAMPEDRO

- Réponse de M MENEAU à sa question posée lors de la précédente réunion du conseil sur la fuite d'eau dans la salle informatique de l'école : Il n'y a plus de fuite. Le mur est sec. Mais le placo noirci doit être changé.
- Demande qu'une lettre soit adressée au propriétaire d'une haie qui empiète sur l'espace public rue des genêts afin que ce dernier la taille  
Réponse : Un courrier a été envoyé le 22/01 avec une date limite de travaux le 22/02.

Sandrine CORNET

- Demande quand sera réparée la bouche incendie HS route de Tigy.  
Réponse : le dossier est dans les mains des assurances
- Demande quand doit partir le cirque installé à côté de l'R de loisirs.  
Réponse : Jeudi prochain
- Projet de Poubelles jaunes du Sictom : Indique qu'une deuxième enquête étaient disponibles sur le site internet du Sictom
- Problème de ligne téléphonique et internet à l'école où un technicien est intervenu et à la garderie où la box était débranchée. Il convient de passer rapidement à la fibre.

Jean Marie DELANNOY

Demande que les plus gros trous des chaussées soient rebouchés en calcaire en attendant la campagne de rebouchage

Séance levée à 20h15

Le Maire

La secrétaire de séance